



CONSEIL DES FIDUIAIRES RÉALISATIONS ET DÉCISIONS EN 2024

Voici un résumé des activités du conseil des fiduciaires (autres que les affaires courantes et les points permanents) de janvier à décembre 2024.

Services et communications aux participants

En 2024, le conseil a renforcé son engagement envers une communication et un engagement transparent et continu avec les participants en :

- publiant le Rapport annuel du Régime de 2023,
- organisant la deuxième Assemblée annuelle d'information du Régime,
- publiant les bulletins d'information du printemps et de l'automne 2024.

Documents et surveillance du Régime

Le conseil a examiné et approuvé les documents constitutifs et d'autres éléments à l'appui du Régime :

- modifications au Texte du Régime :
 - modification pour rendre compte de l'augmentation des prestations associée aux augmentations 2 à 4 de la politique de financement,
 - modification pour rendre compte de l'indexation accordée (rajustement au coût de la vie ou RCV) de 3,11% au 1^{er} janvier 2025,
- modifications apportées au livret des participants du Régime (« Un guide pour les participants ») dans le cadre du processus d'examen quinquennal requis,
- examen annuel de l'Énoncé des politiques de placement et approbation des modifications visant à réviser le libellé lié à la gestion des conflits d'intérêts et ajouter l'exigence que les écarts de classe d'actifs au-delà de ceux permis soient examinés avec le conseil,
- examen annuel de la politique de financement,
- approbation des états financiers vérifiés du Régime de retraite de CES pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023,
- approbation du Rapport d'évaluation actuarielle du Régime de retraite de CES au 31 décembre 2023.

Le conseil a satisfait à toutes les exigences réglementaires en matière de dépôt et de communication de renseignements énoncées dans la *Loi sur les prestations de pension* du Nouveau-Brunswick.

Gouvernance du conseil

Le conseil a examiné et approuvé, au besoin, les modifications aux politiques et aux pratiques suivantes lors de l'examen annuel de son cadre de gouvernance :

- le mandat du conseil, du comité de vérification, du comité de gouvernance et du comité des placements,
- la politique sur la rotation des associés de vérification,
- le code d'éthique et de conduite,
- la politique sur les communications,
- la politique de divulgation,
- la politique de sélection des taux d'actualisation,
- la politique de conservation de documents,
- la politique sur l'orientation et la formation,
- la politique sur les indemnités quotidiennes et les frais de déplacement,
- les lignes directrices sur la nomination des fiduciaires.

Le conseil a reçu les exposés suivants dans le cadre de son programme de formation continue :

- le revenu fixe,
- les actifs réels,
- les actions de sociétés ouvertes et fermées.

Le conseil des fiduciaires, assisté par l'équipe de gestion des risques de Vestcor Inc., a développé à la fin de 2024 un rapport d'investissement responsable spécifique au Régime de retraite de CES. Ce rapport rend compte de la manière dont les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont pris en compte lors des décisions d'investissement pour le Régime de retraite.

Recours à des fournisseurs de services

Le conseil a fait appel aux fournisseurs de services suivants :

- Vestcor Inc. pour les services d'administration des pensions et de gestion des placements,
- TELUS Santé pour les services actuariels de l'année du régime 2024,
- *Doane Grant Thornton* comme vérificateur externe en 2024 des états financiers du Régime de retraite de CES,
- *Ellement Consulting Group* à titre de conseiller en placement / mesure du rendement des placements,
- *Osler, Hoskin & Harcourt LLP* pour des services juridiques.